

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU COMITÉ PLÉNIER
DU CONSEIL MUNICIPAL DE TRACADIE
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL
Le lundi 22 janvier 2024
18h30**

Sont présents :	Denis Losier	Maire
	Rita Benoit	Conseillère
	Thérèse Brideau	Conseillère
	Chantal Mazerolle	Conseillère
	Réaldine Robichaud	Conseillère
	Geoffrey Saulnier	Conseiller
	Dianna May Savoie	Conseillère
	Yolan Thomas	Conseiller
	Roger Robichaud	Directeur général
	Joey Thibodeau	Greffier municipal
Sont absents :	Pierre Morais	Maire suppléant
	Guy Basque	Conseiller
	Joanne Doiron	Conseillère

1. MOT DE BIENVENUE

Le maire appelle l'assemblée à l'ordre à 18h30 approximativement et fait la lecture de l'ordre du jour.

Trois (3) citoyen(ne)s sont présent(e)s.

Résolution: 2024-001-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolan Thomas

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec l'ajout des points 4.1 « Projets prioritaires 2024 », 4.2 « Plan quinquennal pour les routes » et 4.3 « Évaluation du directeur général ».

ADOPTÉE

2. PRÉSENCES ET DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

La conseillère Dianna May Savoie déclare un conflit d'intérêts pour le point 3.2 « Projet d'agrandissement des Résidences Line Ferguson ».

La conseillère Chantal Mazerolle déclare un conflit d'intérêts pour le point 3.2 « Projet d'agrandissement des Résidences Line Ferguson ».

Le directeur général Roger Robichaud déclare un conflit d'intérêts pour le point 5.1 « Article 68(1) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds ».

3. POINTS DE DISCUSSION

3.1 Requêtes et demandes pour les chemins et rues des quartiers ruraux.

Pour information.

L'administration municipale informe les membres du conseil et le public des nouvelles procédures concernant les requêtes et demandes des citoyens habitant les chemins et rues des quartiers ruraux, soit les quartiers 1 à 6, ainsi que les secteurs de la Pointe à Bouleau et le canton des Basque suite au transfert de ces chemins et rues à la province. Dorénavant, ces résidents devront faire part de leurs demandes en composant le 1-800 du ministère des Transports et de l'Infrastructure. Ces informations seront également publiées sur les médias sociaux de la municipalité.

3.2 Projet d'agrandissement des Résidences Line Ferguson.

Les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle ayant déclaré un conflit d'intérêts sortent de la salle du conseil municipal pour la durée du débat et de la recommandation.

Pour recommandation au conseil.

Les membres du comité sont informés que dans le cadre du projet d'agrandissement des Résidences Line Ferguson, la municipalité a mis dans son budget 2024 un montant de 140 000 \$. De plus, ce projet était dans le tableau des projets que le conseil municipal a adopté en 2023. Le conseil municipal a également adopté une réserve pour ce projet.

L'administration municipale informe aussi le comité qu'étant donné que la municipalité est propriétaire du terrain où se trouvent les Résidences Line Ferguson, les bailleurs de fonds doivent travailler avec la municipalité plutôt qu'avec les Résidences Line Ferguson. Donc, il faut que ce soit la municipalité qui prenne en charge ledit projet. L'administration municipale recommande aussi de signer une entente entre la municipalité et les Résidences Line Ferguson pour définir la contribution des Résidences Line Ferguson.

Résolution: 2024-002-CP

Proposé par Réaldine Robichaud

Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit recommandé que la municipalité prenne en charge le projet d'agrandissement des Résidences Line Ferguson et qu'une entente à cet effet soit signée afin de déterminer la contribution des Résidences Line Ferguson audit projet.

ADOPTÉE

Les conseillères Dianna May Savoie et Chantal Mazerolle reprennent leur siège.

3.3 Lettre d'appui pour l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Pour information et suivi.

L'administration municipale présente une demande d'un citoyen pour que la municipalité appuie une demande de nomination d'une citoyenne de Tracadie à l'Ordre du Nouveau-Brunswick.

Résolution: 2024-003-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Yolán Thomas

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'envoyer une lettre d'appui suite à la présente demande.

ADOPTÉE

3.4 Résultats de la consultation publique pour VTT.

Pour information.

L'administration municipale présente les résultats d'une consultation sur la présence des VTT sur les rues Brideau, les Jeunes, Céline, du Moulin et Snowball. Les membres du comité sont informés que la municipalité a envoyé 85 lettres aux résidents de ces rues et que la municipalité a reçu 38 réponses, soit un taux de réponse d'environ 45 %. Sur les réponses reçues, 20 répondants sont en faveur de laisser les VTT continuer sur ces rues et 18 répondants sont contre la présence des VTT.

L'administration municipale présente aussi une ancienne pétition des résidents de la rue Brideau contre les VTT.

Selon un membre du comité, les VTT ont eu un accès dans ce secteur en attendant d'avoir un accès au centre-ville en utilisant le pont Snowball. Le membre du comité demande si l'accès à ces rues est un accès temporaire. Selon le maire, cet accès n'a pas été adopté comme étant un accès temporaire.

Résolution: 2024-004-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Dianna May Savoie

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de voir d'ici quelques semaines à la possibilité d'un autre accès pour les VTT que de celui du secteur de la rue Brideau, et ce avant de prendre une décision finale sur le présent dossier.

ADOPTÉE

3.5 Demande de participation au programme d'assurance pour les OSBL.

Pour recommandation au conseil.

Le comité est informé qu'afin de bénéficier des avantages d'un programme d'assurances pour les organismes sans but lucratif (OSBL), la Fondation des Petits déjeuners de la Péninsule acadienne Inc doit, dans l'une de ses étapes de reconnaissance, être reconnue par une municipalité.

Le comité est aussi informé que la municipalité a donné fin 2023 un don de 5 000 \$ à la Fondation des Petits déjeuners de la Péninsule acadienne Inc.

Résolution: 2024-005-CP

Proposé par Yolane Thomas

Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit recommandé que la municipalité reconnaisse officiellement la Fondation des Petits déjeuners de la Péninsule acadienne Inc.

ADOPTÉE

3.6 Arrêté sur le lotissement.

Pour recommandation au conseil.

L'administration municipale présente les dernières modifications au projet d'un nouvel arrêté de lotissement suite à une révision de la part de la CSRPA. L'administration municipale présente aussi l'avis que la CSRPA a donné à toutes les municipalités. Les membres du conseil sont informés que l'avis sera présenté lors d'une prochaine réunion ordinaire. Si le comité est en accord avec ces modifications, la municipalité pourra alors faire la publication des avis sommaires qui va remplacer la lecture intégrale dudit arrêté.

Résolution: 2024-006-CP

Proposé par Rita Benoit

Appuyé par Chantal Mazerolle

QU'il soit recommandé d'apporter ledit arrêté de lotissement à une prochaine réunion ordinaire.

ADOPTÉE

3.7 Comités sur les logements abordables, les changements climatiques et sur les nouveaux arrivants.

Pour information et suivi.

Les membres du comité sont informés que suite à deux demandes par courriel, moins de la moitié des membres du conseil ont donné leurs préférences pour ces trois comités. Les membres du comité doivent aussi décider comment procéder pour le fonctionnement desdits comités.

L'administration municipale demande donc aux membres du conseil municipal de lui donner leurs priorités.

Le maire propose que pour les logements abordables et les nouveaux arrivants, il n'y ait pas de comité, mais plutôt de désigner des membres du conseil municipal qui seraient responsables de ces dossiers.

Les membres du comité demandent que l'administration municipale communique avec tous les membres du conseil afin de connaître leurs préférences sur ces trois dossiers.

Résolution: 2024-007-CP
Proposé par Réaldine Robichaud
Appuyé par Geoffrey Saulnier

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale d'apporter à une prochaine réunion la mise en place d'un comité ad hoc sur les changements climatiques.

ADOPTÉE

3.8 Certification de l'arrêté 030-19-2019.

Pour information et suivi.

Les membres du comité sont informés qu'étant donné que l'urbaniste de la CSRPA ne peut certifier l'arrêté 030-19-2019 qui modifie le Plan rural afin d'interdire des bleuetières sur l'ancien champ de tir de Tracadie, la municipalité ne peut faire enregistrer son arrêté comme le prévoit la Loi sur l'urbanisme. Cet arrêté ne peut donc pas entrer en vigueur.

Des membres du comité demandent que le maire apporte ce dossier au point 10 de la prochaine réunion ordinaire du conseil municipal.

3.9 Comité du 10e anniversaire d'incorporation de Tracadie.

Pour information et suivi.

Dans le cadre du 10e anniversaire d'incorporation de la Municipalité régionale de Tracadie, les membres du comité Plénier sont informés qu'un comité doit être formé avec des employés de l'administration municipale et des membres du conseil municipal. L'administration municipale recommande deux membres du conseil municipal. L'administration veut donc savoir qui sont les membres du conseil qui souhaitent faire partie de ce comité.

Les conseillères Rita Benoit et Thérèse Brideau font part de leur intérêt.

Résolution: 2024-008-CP
Proposé par Yolán Thomas
Appuyé par Réaldine Robichaud

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale que les conseillères Rita Benoit et Thérèse Brideau sont les représentantes du conseil sur le comité du 10^e anniversaire de Tracadie.

ADOPTÉE

3.10 Compte-rendu suite aux dernières tempêtes

Pour information et suivi.

Suite à une demande de la part d'un membre du conseil municipal, l'administration municipale présente un rapport du département de la Sécurité civile expliquant comment celui-ci a géré la situation lors des deux dernières tempêtes.

Un membre du comité demande que la municipalité envoie à nouveau des brochures aux citoyens pour les informer sur quoi faire lors des situations d'urgence et de publier aussi cette information sur les médias sociaux de la municipalité.

Un membre du comité demande quelles sont les responsabilités de la municipalité lors des urgences. Le directeur général répond que la priorité de la municipalité est de s'assurer de la sécurité du public et par la suite, de réparer ses propres infrastructures.

4. AUTRES

4.1 Projets prioritaires 2024.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande quand sera présentée la liste des projets prioritaires 2024. Le directeur général répond que cela devrait être fait en février 2024.

4.2 Plan quinquennal pour les routes.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande une mise à jour sur le plan quinquennal. Le directeur général informe le comité que le plan quinquennal doit être refait et présenté à nouveau au conseil municipal suite au transfert des routes des secteurs ruraux à la province.

4.3 Évaluation du directeur général.

Pour information et suivi.

Un membre du comité demande quand sera faite l'évaluation du directeur général.

Résolution: 2024-009-CP

Proposé par Chantal Mazerolle

Appuyé par Rita Benoit

QU'il soit donné comme directive à l'administration municipale de communiquer avec tous les membres du conseil pour une première rencontre le 29 janvier prochain à 19h00.

ADOPTÉE

5. DOSSIERS POUR DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Résolution: 2024-010-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Thérèse Brideau

QUE le conseil se réunisse en huis clos conformément à l'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale.

ADOPTÉE

5.1 Article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) d) Questions de l'acquisition ou de la disposition projetée ou en cours de biens-fonds.

5.2 Article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Le présent dossier est discuté sans la présence du public en conformité avec l'article 68(1) g) Questions de litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local.

Résolution: 2024-024-CP

Proposé par Yolán Thomas

Appuyé par Rita Benoit

QUE le huis clos cesse.

ADOPTÉE

6. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller Yolán Thomas propose que la réunion soit levée à 21h35 approximativement.

Joey Thibodeau, Greffier municipal

Le 22 janvier 2024